

Commission du 04-05-2023

Auteur : S Chollet

Date de diffusion : 10.05.2023

Diffusion

Participants

1. Liste des participants (feuille d'émergement en annexe)
Excusés : M Chevrollier (La Jaille Yvon) et M Dubosclar (Erdre en Anjou)

Pièces Jointes

Diaporama
Liste émergement

Relevé de décisions

- M Driancourt (Vice-président, commission Mayenne) présente le contexte de la réunion ainsi qu'un rappel rapide du fonctionnement du SMBVAR.
- S Chollet présente le diaporama.
Il rappelle la stratégie du SMBVAR depuis sa création en 2018 (priorisation sur certains bassins versants) puis présente le Contrat Territorial EAU 2021-2023 (CT-EAU) porté conjointement par le CD49 et le SMBVAR. Il fait un point d'avancée des différents projets inscrits (autres collectivités) dans cette première partie du CT-EAU et du niveau de réalisation plutôt satisfaisant selon les chiffres fournis par l'Agence de l'eau. Un nouvel appel à projet a été lancé fin mars pour inscrire de nouvelles actions dans la seconde phase du programme (2024-2026), un courrier co-signé SMBVAR/CD49 a été envoyé en ce sens fin mars. Les projets milieux aquatiques ou prévention des inondations doivent être proposés pour le 30 juin afin d'être instruits et validés avant la fin de l'année. Le SMBVAR et CD49 sont disponibles pour aider à remplir les fiches projet.
- M Boisiaud demande au SMBVAR si la « feuille de route » du programme initié en 2019 est adaptée aux événements 2022, plus généralement aux changements climatiques et notamment à la question du stockage d'eau.
M Driancourt répond que le stockage ne correspond qu'à un type d'usage, qu'il faut prendre la question de l'eau dans sa globalité, en croisant les enjeux agricoles, touristiques, production d'eau potable, restauration milieux aquatiques...
S Chollet répond que le stockage aérien ne répond pas à tous les usages que ce soit en qualité ou quantité, que le meilleur stockage est le sol et le rechargement des nappes. Le SMBVAR réalise des actions dans ce sens via la restauration des cours d'eau et des zones humides pour ralentir le cycle de l'eau mais n'a pas vocation à créer des réserves de stockage.
Les actions inscrites dans le programme d'actions sont reconnues par un arrêté préfectoral et financées par l'Agence de l'eau et la Région qui veillent au respect des objectifs fixés.
Il existe de nombreuses instances de gouvernance qui croisent les différents enjeux pour limiter les conflits d'usages sur une ressource de moins en moins disponible. M Driancourt fait notamment partie de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Mayenne, cette question de répartition est étudiée dans de nombreuses études (Volumes prélevables par exemple). Il est également fait état du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE), des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eaux (PTGE)...

- S Chollet reprend la présentation en parlant du projet de la Guyonnière inscrit dans le programme Basses Vallées Angevines. Celui est arrêté pour cause de divergence d'objectifs avec la commune de Montreuil Juigné. Mme de Bersacques représentant la commune explique que la suppression du plan d'eau proposé par le SMBVAR n'était pas acceptable en l'état, la commune préfère conserver un plan d'eau qui a un caractère historique, et qu'il faut tenir compte des différents enjeux (pluvial, tourisme...)

S Chollet répond que le projet a été conduit avec un maître d'œuvre car les enjeux hydrauliques sont importants en milieu urbain comme c'est le cas pour ce projet. Différents scénarii ont été étudiés mais par manque de gains écologiques et de surcoûts, les financeurs n'ont pas souhaité poursuivre l'étude.

M Brichet demande si ce n'est pas contradictoire de financer d'un côté des suppressions de plans d'eau et de l'autre des créations de mares (CCVHA).

S Chollet explique qu'ils n'ont pas les mêmes fonctionnalités et caractéristiques (surface, profondeur, diversité d'habitats et espèces...), les mares sont souvent temporaires et les plans d'eau permanents ce qui altère la qualité de l'eau. Les berges en pente douce sont plus favorables à la faune et la flore, ce qui n'est pas le cas à la Guyonnière d'où la proposition de remplacer l'étang sur cours par une mare.

- La discussion s'oriente ensuite sur les travaux réalisés en 2022 sur les bassins versants de la Baconne et la Suine ainsi que les actions 2023.

Pour la Baconne : Hautes Grées à Champteussé/Chambellay (2022), Vernay et ouvrage à l'aval de la station d'épuration (Champteussé).

Pour la Suine : Sceaux d'Anjou, et Fontaine Rouillée à Feneu, ainsi que Monriou à Feneu et la Prépancière à Sceaux.

- Questions diverses :

La commune de Grez Neuville indique que certaines mares restaurées récemment se trouvent envahies par des sangliers, cela n'incite pas les propriétaires à les restaurer.

N de Bersacques insiste sur le fait que les plans d'eau correspondent à une attente forte du monde agricole.

M Driancourt répond qu'il y a une diversité de plans d'eau qui sont plus ou moins impactant et que leurs fonctionnements sont différents : plan d'eau sur cours d'eau, réserves collinaires...

S Chollet précise que les plans d'eau en fond de vallée ne peuvent être autorisés pour cause de présence de zone humide à préserver.

Cette question est traitée dans le cadre du SDGRE sur la prise en compte des différents usages. Les besoins en eau doivent questionner les pratiques agricoles : irrigation du maïs, enrubannage, culture de substitution (sorgho, silphie...), recharge des sols en matière organique...








Le guide de présentation des missions du SMBVAR et celui du riverain est disponible sur le site internet du SMBVAR : <https://www.smbvar.fr/ressources>

Reconnaissance des actions du SMBVAR par l'obtention du prix du génie écologique 2022 pour la renaturation du Ruisseau de Marcé : <https://www.youtube.com/watch?v=H3OHJ9ljXAE>

- La séance est levée à 20h30

SMBVAR

Mairie de Grez-Neuville 4 Mai 2023 : Commission Mayenne

NOM - PRÉNOM	ORGANISME & FONCTION	COORDONNÉES (Téléphone, Mail)	SIGNATURE
de BESQUÈRES Nicola	Colonne de l'Association 'Jeunes' du Centre de la Mairie Municipale	06 13 84 51 23 fo.de.besquesnes.orange.fr	de Besquesnes
LAINGAS Kroujane	Non délégué de MAIRIE Adj. Urbanisme - aménagement territoire	06 11 70 02 07 v.laingas@lekaustdajou.fr	
BRICHET Stéphane	Conseiller municipal LHA Commune déléguée Parigné	06 71 12 86 09 s.bricchet@lekaustdajou.fr	
BOISINUS Jean-Pierre	Mairie	06 86 95 16 27 jp.boisindud@orange.fr	
ARVERDY David	Longueue - en - Arjou	06 82 29 00 11 maire.pruille@longueue-en-arjou.fr	
DREAN CURT Nadia	SMBVAR (VP)	06 83 28 49 68	
GEORGET Nicolas	Adjoint au Maire Le Lion d'Angers	d.georget@lelionsdangers.fr 06 25 08 16 84	
BUREAU Arnaud	Adjoint Maire Grez Neuville	arnaudbureau.maire@gmail.com 06 26 21 79 99	
LEHON Frédérique	Adjoint Maire Grez Neuville	f.lehon@lekaustdajou.fr 06 17 83 33 83	